

1 Synthèse

Le projet en question vise à analyser et à comparer les données relatives aux cas d'intoxication collectées par Tox Info Suisse et par des centres antipoison en Allemagne. Il s'avère que Tox Info Suisse a reçu, par rapport au nombre d'habitants, 70 % d'appels en plus pour des incidents impliquant des produits chimiques que le centre antipoison allemand du Nord (*Giftinformationszentrum-Nord*, GIZ-Nord). Le nombre d'intoxications graves signalées est deux fois plus élevé chez Tox Info Suisse. Ce constat s'explique, d'une part, par le taux supérieur d'appels et, d'autre part, par le fait que Tox Info Suisse recense uniquement les intoxications confirmées par un médecin. Sur cette base et malgré un nombre d'appels apparemment plus faible, on peut supposer que le pourcentage d'intoxications graves liées à des produits chimiques déclarées au GIZ-Nord est comparativement plus élevé que celui enregistré par Tox Info Suisse.

Contrairement à l'Allemagne, la Suisse interdit la remise de produits corrosifs (SGH05, H314) en libre service, tels que les déboucheurs et les détergents sanitaires notamment. En comparant les appels concernant ce type de produits reçus par le GIZ-Nord, par le centre antipoison de Freiburg et par Tox Info Suisse, on observe que, contre toute attente, le centre suisse a enregistré respectivement 3,3 et 2,5 fois moins d'appels à ce sujet. Ainsi, les prescriptions de remise plus strictes en Suisse semblent avoir un effet direct sur le nombre d'accidents impliquant les produits concernés.

En analysant le nombre de cas et la gravité des intoxications, il est possible de déterminer quelles catégories de produits sont les plus susceptibles d'entraîner des accidents au quotidien. Les résultats ne sont pas surprenants : il s'agit en particulier des déboucheurs, des détergents sanitaires, des insecticides organophosphorés, des solvants, des désinfectants, des produits anti-calcaire, des herbicides et des nettoyeurs pour four. Les substances de base, qui n'ont pas d'application définie, sont de loin les plus dangereuses. Parmi elles figurent l'ammoniac, le plomb, le chlore, l'hydroxyde de sodium, le mercure, l'acide chlorhydrique et l'eau oxygénée. Résultat plus inattendu, les dispositifs de diagnostic/les réactifs, les antigels, l'alcool à brûler, les nettoyeurs multi-usages, les nettoyeurs pour vitres, les liquides vaisselle, les produits d'entretien pour chaussures et cuir ainsi que les produits d'entretien des appareils informatiques et le matériel de bureau constituent des dangers non négligeables au quotidien. Les produits de traitement des semences, les nettoyeurs pour lave-vaisselle, les thermomètres au mercure, les répulsifs et les produits agrochimiques (sans pesticides) sont relativement moins dangereux.

En rapportant le degré de dangerosité des catégories de produits à des produits concrets, il est possible d'estimer quels sont ceux qui sont potentiellement les plus dangereux au quotidien. Conformément aux attentes, parmi les 20 produits en tête de liste figurent onze déboucheurs et l'hydroxyde de sodium, composant le plus fréquent de ces produits. Les produits potentiellement les plus dangereux au quotidien appartiennent également au groupe des produits anti-calcaire, des insecticides (carbamates), des détergents sanitaires et des nettoyeurs pour four. Moins évident : des produits des catégories « nettoyeurs antibactériens » (=désinfectants), « antigel » et « alcool à brûler » représentent également un risque relativement important.

L'analyse et la comparaison des données concernant les appels reçus par le GIZ-Nord et par Tox Info Suisse permettent d'évaluer de manière approfondie la dangerosité des groupes de produits ainsi que les schémas attendus en cas d'accident. Elles font aussi ressortir des différences au niveau des appels. Ainsi, le centre suisse reçoit deux fois plus d'appels liés à des produits domestiques que le GIZ-Nord. Le constat inverse prévaut pour le secteur professionnel et commercial.

Les données obtenues livrent de précieuses informations pour décider des campagnes et des produits à viser. Par ailleurs, elles permettent de déterminer où des mesures doivent être prises et où des clarifications supplémentaires sont nécessaires dans l'exécution du droit sur les produits chimiques.

Office fédéral de la santé publique
Division Produits chimiques
Peter Krähenbühl

peter.kraehenbuehl@bag.admin.ch
Tél. 058 462 95 40